

Référence courrier : CODEP-DEP-2022-035566

Dijon, le 29 juillet 2022

**Monsieur le Président
de la Commission de rédaction AFCEN
1 place Jean Millier
92400 COURBEVOIE**

Objet : Construction du référentiel technique ESPN – Feuille de route 2019-2022
Traitement des non-conformités en fabrication

Références :

- [1] Note AFCEN CR-19-005 rév. A du 26 mars 2019 – Feuille de route ESPN AFCEN 2019-2022
- [2] Note AFCEN RM-20-152 rév. A – Démarche méthodologique pour le traitement des non-conformités lors de la fabrication des équipements neufs N1 de catégorie de risque I à IV : principes, processus, difficultés et bonnes pratiques

Monsieur le Président,

En application du programme en référence [1] pour la constitution d'un référentiel technique professionnel d'application de l'arrêté ESPN, vous m'avez transmis la note en référence [2].

Ce document, qui présente les résultats de travaux de l'AFCEN engagés à la demande de l'ASN, propose une démarche méthodologique qui met en valeur, sur une base normative existante, un ensemble de bonnes pratiques pour le traitement des non-conformités lors de la fabrication des équipements sous pression nucléaires de niveau N1 et de catégories I à IV.

Il promeut en particulier le principe de la priorité donnée à la remise en conformité ou à la réparation plutôt qu'au maintien en l'état. Ce principe, porté par l'ASN, a été régulièrement rappelé au cours des affaires récentes, en particulier au cours de celle des soudures des tuyauteries vapeur principales du réacteur EPR de Flamanville.

Il met également en évidence les bonnes pratiques consistant en la mise en place d'une culture de déclaration, une information organisée, réactive et complète et une prise en compte du retour d'expérience organisée et outillée aux fins de l'amélioration continue.

Je tiens à souligner la qualité du travail mené par l'AFCEN, qui répond aux attentes exprimées par l'ASN à la suite des difficultés qu'elle a constatées de manière récurrente en la matière. J'invite l'AFCEN à accompagner la mise en œuvre de cette démarche, qui nécessite un changement culturel et une large mobilisation au niveau de chaque entreprise.

Un des principaux fabricants a présenté à mes services le plan d'actions qu'il a engagé pour réaliser ce changement et mettre en œuvre ces bonnes pratiques. L'ASN encouragera l'ensemble de la filière électronucléaire à faire de même.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint

Signé

Julien COLLET